



## Politique linguistique

### école secondaire Jules-Verne

#### I. Philosophie et principes

Conformément à la mission et à la politique d'admission du Conseil Scolaire Francophone, l'école Jules-Verne respecte le droit constitutionnel d'un parent d'offrir à son enfant une éducation en français en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'établissement reconnaît le lien étroit qui unit la langue et l'affirmation de l'identité, et le développement de la maîtrise du français ainsi que celui des valeurs culturelles partagées par les communautés francophones de la Colombie-Britannique, du Canada et des pays de la francophonie, constituent les fondements de la politique linguistique de l'école Jules-Verne.

Tout en tenant compte de la réalité l'éducation du français en milieu minoritaire, dans une province où la langue majoritaire est l'anglais, l'établissement garantit un espace culturel francophone, ouvert sur le monde, dans le respect de la diversité culturelle de ses apprenants.

#### II. Mise en œuvre

##### 1. Langue d'enseignement

Tous les cours à l'exception des cours de langue (anglais et espagnol) sont dispensés en français.

La langue est au centre de l'apprentissage, et chaque enseignant est en pratique un enseignant de la langue ayant une responsabilité envers l'amélioration de la communication. Aussi, l'école Jules-Verne reconnaît-elle la nécessité d'un perfectionnement professionnel en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues pour l'ensemble de l'équipe pédagogique.

L'école Jules-Verne favorise et encourage ses élèves à participer à des activités scolaires et parascolaires en français, intra-école et inter-école.

##### 2. Appui de la langue d'enseignement

L'école Jules-Verne tient compte de la diversité de sa population (francophone, minorités visibles, immigrants) et assure un soutien linguistique de la langue d'enseignement.

Les élèves désignés ayant des difficultés en français reçoivent l'appui d'une d'orthopédagogue en « classe ressource ». Lorsqu'un élève, nouvellement arrivé dans l'établissement, ne parle peu ou pas le français, il/elle bénéficie du programme de francisation.

La francisation est un processus qui permet à l'élève qui parle peu ou qui ne parle pas français de développer des habiletés langagières orales et écrites en langue française pour qu'il puisse interagir pleinement dans sa vie sociale et scolaire.

Les intervenants sont la communauté, la famille élargie, la famille nucléaire, le personnel de l'école, le titulaire de classe et également l'intervenant en francisation de l'école.

L'intervenant en francisation au niveau de l'école agit en tant que spécialiste, donne un service aux élèves et conseille ses collègues afin de suggérer des démarches appropriées pour les différents cas.

Plusieurs modèles d'intervention sont envisagés : individualisée, en petits groupes, en classe, ou encore un panachage de ces modèles. L'ensemble des intervenants détermine en fonction des progrès des habiletés visées de l'élève lorsqu'il/elle peut intégrer le cours de français.

### *3. Apprentissage et appui de la deuxième langue*

L'établissement tient compte des exigences de la province pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et assure un enseignement de l'anglais d'un niveau équivalent à celui des élèves des élèves anglophones de la province. Les élèves obtiennent à l'issue de leur 12<sup>ème</sup> année, un diplôme bilingue de fin d'études secondaires (dogwood et cornouiller). De la même manière, les élèves au programme du diplôme du baccalauréat international étudient deux langues du groupe 1 – études en langue et littérature – le français et l'anglais, et obtiennent un diplôme IB bilingue.

L'école Jules-Verne assure un soutien linguistique de la deuxième langue qu'est l'anglais. Le programme d'anglais langue seconde (ALA ou Anglais Langue Additionnelle) suit le même modèle et processus que le programme de francisation, pour les élèves qui ont des difficultés en anglais.

### *4. Apprentissage d'une troisième langue*

Outre les deux langues premières (français et anglais), l'établissement offre aux élèves la possibilité d'apprendre la possibilité d'une troisième langue, l'espagnol. Cette troisième langue figure parmi les choix de matières offertes au programme du diplôme du baccalauréat international pour les élèves qui le souhaitent.

### *5. Collaboration des services TEFIE*

La mission des services TEFIE (Travailleuses et Travailleurs en Etablissement des Familles Immigrantes dans les écoles) est de développer un sentiment d'appartenance à l'école et éventuellement à la communauté francophone et canadienne, afin que l'élève puisse s'épanouir à la fois au niveau académique, que culturel et social.

L'équipe pédagogique de l'école Jules-Verne travaille en collaboration avec les intervenants des services TEFIE pour le perfectionnement des compétences langagières des élèves récemment immigrés en Colombie-Britannique. Les intervenants appuient les services langagiers de francisation et d'ALA offerts à l'école, servent de lien entre les intervenants scolaires, l'élève et la famille et valorisent les élèves en facilitant leur intégration culturelle, leur réussite scolaire, identitaire et sociale et leur bien-être en général.

### **III. Révision de la politique**

L'école Jules-Verne s'engage à réviser sa politique linguistique, sur une base régulière.

Le processus de révision est initié par le comité du personnel, qui nomme un comité de révision de la politique.

Une fois révisée, la politique est remise au comité du personnel, qui est chargé de la transmettre au personnel enseignant qui doit l'approuver. Une fois le document approuvé, il est remis à la direction pour adoption.

La politique linguistique est remise à tous les enseignants de l'établissement.